

Doc 28, mardi 25.

Je reçus la visite du nouveau ministre de
Turquie, Ismet Bey, qui, le ~~passage~~
ayant été ^{le 24 de} précédemment à Genève,
retourne par quelques semaines à Angora,
avant de venir présider le Comité d'œuvre
et s'installer à Paris. Ismet Bey fait
toute bonne impression que ^{les} renseignements
recueillis sur son compte laissent prévoir.
Il connaît, notamment, un jeûne de volon.

Je voudrais profiter de cette ~~bonne~~
occasion pour m'entretenir avec le nouveau
ministre de tout l'ensemble de nos rapports
actuels avec la Turquie.

Je lui explique les raisons qui nous
avaient fait penser qu'il n'y avait pas lieu
à conclure avec la nouvelle Turquie sur
base général d'adhésion à ce genre de type
de ceux qu'elle a conclues, au cours des deux
derniers années, avec à peu près tous les
autres pays: anciens ennemis, ^{anciens} et
~~même~~ anciens alliés. Nous ne devons être, en
somme, seuls, parmi les pays civilisés
à ne pas avoir conclu de capitulations
avec la Turquie. D'autre part, nous
avons, grâce surtout à cette union de
représentants de victuaires hors d'Allemagne,
en Grèce, en Hongrie et en Roumanie, depuis
1918, entretenu avec la Turquie des relations
~~substantielles~~
très normales et amicales, si je
puis le dire, sans toutefois le changer
profondément de régime par rapport à la Turquie.



Faut être sûr que tout fait relatif à la Tunisie nous
 a fait et nous fait comme regards la couleur
 l'un par l'autre d'émotion connue par le monde de l'Europe.
 Je reviens à Henri Bey l'explique cela à son gouvernement
 Algérie, tant en regardant que, si son gouvernement ^{avait}
 ne l'annonçait pas, le travail officiel ne s'opposait pas
 davantage à la situation l'un le contraire j'espère.
 Mais j'ai écrit que, sans ce cas, sans précaution,
 conformément à la demande de l'Algérie et à l'opinion
 publique, le monde, en même temps, à un échange de
 notes ^{avec nous} pour nous donner l'assurance, sans les relations
 commerciales, le traitement de la nation la plus favorisée.
 J'espère naturellement sur la différence de traitement ^{de} la Tunisie
 que nous avons, certains ^{autres} ^{particuliers} ^{de} ^{la} ^{Tunisie}. Et cela fait,
 Henri Bey ^{dit} ^{qu'il} ^{est} ^{très} ^{satisfait} ^{de} ^{la} ^{part} ^{de} ^{certaines}
 autorités ^{de} ^{l'un} ^{des} ^{gouvernements}; et ce n'est pas, en effet,
 que ce soit la volonté de son gouvernement de nous offrir
 ainsi un traitement différentiel. Il ne peut le
 faire sans de cette affaire si tôt ^{arrivé} à Algérie et
 le fait pas aussi à son gouvernement de le contrevenir
 le contraire, aussi évidemment possible, un accord général
 impliquant la clause de la nation la plus favorisée
 en ce qui concerne les relations commerciales. Henri Bey
 comprend fort bien cette demande de notre part.

Il est connu avec Henri Bey que nous nous préparons,
 à cette date, à entrer en négociation avec lui si tôt
 qu'il sera venu à Paris, sans rien à deux fois, ~~et~~
 nous le devrions instruire de son gouvernement.

En ce qui concerne cette future négociation en Tunisie, je me
 borne à dire à Henri Bey qu'en principe, nous sommes bien disposés à
 en venir à un accord qui fera le plus grand bien, quant à
 son caractère, sans en nous pas encore arrivé à quel point
 déterminé de l'Algérie. Il n'y a rien d'aucune manière
 par l'Algérie et l'un l'autre se préparent à un
 regardant les relations, en ce sens.